

Rapport public Parcoursup session 2023

Université de Poitiers (Site d'Angoulême) - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours STAPS

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Université de Poitiers (Site d'Angoulême) - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours STAPS	Jury par défaut	Tous les candidats	190	1614	348	381	13	5

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les candidats et leurs familles.

La réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Il est attendu des candidats en licence Mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS) :

* Disposer de compétences scientifiques

Les études en STAPS comportent en effet des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté

Les études en STAPS demandent en effet fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires et d'en assurer la présentation orale. Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquelles les compétences rédactionnelles sont essentielles. Il s'agit donc de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.

* Disposer de compétences sportives

Les études en STAPS comportent une part importante de pratique sportive. Il semble donc nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives ainsi que d'un bon niveau de préparation physique.

* Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes

Le domaine professionnel auquel préparent les études en STAPS renvoie en effet majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié, et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout.

* Disposer des méthodes de travail et de l'autonomie nécessaires pour réussir des études universitaires en STAPS
Les licences en Sciences et techniques des activités physiques et sportives sont avant tout des études universitaires pluridisciplinaires. Les candidats doivent donc montrer qu'ils font preuve d'autonomie et qu'ils disposent des méthodes de travail adéquates. Ces capacités figurent statistiquement parmi les plus décisives dans la réussite de leurs études.

Ces attendus décrivent les compétences favorables à la réussite en Licence STAPS. Ils ne sont pas hiérarchisés, les compétences étant toutes considérées d'égale importance. Comme il y a plusieurs manières de réussir en STAPS, un attendu faiblement développé peut être compensé par d'autres.

Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : entraînement sportif

Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : activité physique adaptée et santé

Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : management du sport

Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : éducation et motricité

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

. Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Les 4 licences STAPS proposées par l'université de Poitiers (Activité Physique Adaptée - Santé, Education et Motricité, Entraînement Sportif et Management du Sport) sont constituées d'enseignements pluridisciplinaires.

Ces licences visent à développer des connaissances et compétences approfondies concernant les activités physiques, sportives et artistiques (APSA) dans leurs dimensions techniques, institutionnelle et scientifique.

L'objectif de ces licences sont de former des professionnel.le.s compétent.e.s dans l'animation des APSA (licence 2), et dans l'enseignement ou l'organisation/gestion des APSA (licence 3).

Pour plus d'informations : <https://www.univ-poitiers.fr/espace-lyceen-ne/que-faire-apres-le-bac/licences-sciences-et-techniques-des-activites-physiques-et-sportives-staps/>

Si vous êtes en reprise d'études, contactez [UP&PRO](#) en parallèle de votre candidature Parcoursup.

Demande de césure en première année :

- disponible après 1 semestre effectué au minimum
- consultez les informations [ici](#)

Attention : cocher la césure dans votre dossier Parcoursup ne vous réserve en aucun cas une place pour l'année suivante.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

L'ensemble des UFR et départements STAPS utilise la même procédure proposée par la conférence des directeurs et doyens STAPS (C3D STAPS) pour l'accès à la Licence STAPS. Cette procédure nationale permet, d'une part, de simplifier le travail des commissions d'examen des vœux et d'autre part, elle garantit que tous les candidats et candidates à la Licence STAPS sont traités de manière équitable et identique sur l'ensemble des sites de formations. Ainsi, un.e candidat.e postulant en Licence STAPS dans des universités différentes obtiendra des scores analogues. Cette procédure a été mise à disposition de l'ensemble des sites de formation au travers d'une interface d'aide au calcul et d'un mode d'emploi détaillé.

La procédure mise au point par la C3D STAPS repose sur les attendus nationaux aux formations STAPS, à savoir « disposer de compétences scientifiques », « disposer de compétences argumentaires et littéraires », « disposer de compétences sportives » et enfin « manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes ». Il s'agit de mettre en avant des compétences jugées favorables à la réussite en STAPS à partir des attendus évaluables.

Les notes sur 20 recueillies sur Parcoursup en Première et lors des deux premiers trimestres de Terminales sont moyennées puis transformées selon une logique exponentielle, pour calculer les scores pour les compétences scientifiques et littéraires. Ce traitement permet de favoriser les candidat.e.s ayant obtenu de bonnes évaluations durant leur cursus. Ainsi, après transformation, la différence entre un 2/20 et un 6/20 reste minime, alors qu'elle est beaucoup plus marquée entre un 12/20 et un 16/20.

Les candidates et candidats à la Licence STAPS Option santé répondent également à un questionnaire d'auto-évaluation concernant (1) leur niveau sportif scolaire et extra-scolaire, (2) qualifications ou expériences d'encadrement, et (3) qualifications ou engagements dans les domaines du secourisme, de l'arbitrage, de la vie civique, citoyenne ou associative. Ces informations permettent de renseigner plus précisément les compétences sportives et d'encadrement/engagement citoyen. Les réponses doivent être attestées par des pièces justificatives, téléchargées sur la plate-forme Parcoursup. Ces pièces sont clairement décrites pour chaque niveau de réponse, de manière à éviter toute ambiguïté.

Les données de la fiche avenir présentant notamment des évaluations plus globales des lycéenne et lycéens et de leurs projets de la part des enseignants et des chefs d'établissements sont également prises en compte à travers l'attendu « Disposer des méthodes de travail et de l'autonomie nécessaires pour réussir des études universitaires en STAPS ».

L'interface fournie par la C3D STAPS permet ainsi aux sites de formation STAPS d'attribuer une note sur 150 points à chaque candidature (30 points pour chacun des 4 attendus, et 30 points pour la fiche Avenir), sans ex-aequo.

Dans ce processus, l'intervention humaine consiste en la vérification des pièces justificatives présentes dans les dossiers des candidates et candidats, ce qui permet de corriger les éventuelles erreurs d'auto-évaluation. Ces pièces constituent des éléments clés pour juger de la motivation et de l'engagement durable de l'étudiant ou étudiante dans son projet professionnel. Les différences de classement entre les différents bacs et entre les candidats en réorientation et les primo-accédant à l'enseignement supérieur ont également été corrigées par la commission.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières. La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

La Licence STAPS est une filière en tension qui nécessite d'anticiper au maximum l'élaboration de son dossier Parcoursup, en favorisant dès le lycée, la construction d'un parcours personnel permettant la réussite dans ces études. Le niveau de pratique sportive et d'engagement citoyen sont tout aussi valorisés que les résultats académiques, ce qui offre différentes possibilités de réussir en STAPS : une faiblesse dans un domaine pourra être compensée par d'autres points forts.

L'examen des dossiers est effectué selon les éléments de preuve déposés par le candidat ou la candidate sur la plate-forme Parcoursup. Il est par conséquent important d'anticiper le recueil de ces éléments de preuve auprès des organismes certificateurs. Le projet de formation motivé doit montrer la capacité du candidat ou de la candidate à se projeter dans son parcours de formation et mettre en exergue l'adéquation de son profil avec son projet professionnel (les phrases du type « j'aime le sport depuis que je suis tout.e petit.e » sont à proscrire). Le test d'autopositionnement pour entrer en STAPS ApLLy (<https://c3d-staps.fr/2021/11/24/faites-le-test-dauto-positionnement-pour-entrer-en-staps/>) permet aux candidat.e.s d'avoir un avis objectif sur leurs chances de réussite dans cette filière. Ce test repose sur les données statistiques de la filière dont la fiabilité est vérifiée chaque année. Le passage de ce test de positionnement est donc fortement conseillé avant de constituer un dossier de candidature.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Compétences dans les matières scientifiques	Notes de Première et Terminale. Attribution de 30 points maximum	Notes des bulletins	Pas d'ordre d'importance, complémentaire des autres critères
	Compétences littéraires et argumentaires	Notes de Première et Terminale. Attribution de 30 points maximum	Notes des bulletins	Pas d'ordre d'importance, complémentaire des autres critères
	Compétences sportives	Notes de Première et Terminale. Attribution de 15 points maximum	Notes des bulletins	Pas d'ordre d'importance, complémentaire des autres critères
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Compétences méthodologiques et collectives	Option pratiques, activités interdisciplinaires, projet divers. Attribution de 15 points maximum	Projet de formation motivé, fiche Avenir, appréciations des bulletins	Pas d'ordre d'importance, complémentaire des autres critères
Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Adéquation entre le profil du candidat et son projet de formation	Inscription à l'UNSS et/ou en section sportive, pratique dans le cadre de l'association sportive ou du foyer socioéducatif Attribution de 15 points maximum	Projet de formation motivé, rubrique "Activités et centres d'intérêt"	Pas d'ordre d'importance, complémentaire des autres critères
Engagements, activités et	Niveau de pratique sportive et	Activités extra-scolaires	Projet de formation	Pas d'ordre d'importance,

centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	culturelle	(pratiques fédérales, artistiques, ou non compétitives), résultats sportifs Attribution de 15 points maximum	motivé, rubrique « Activités et centres d'intérêt »	complémentaire des autres critères
	Investissement associatif et citoyen	Qualifications d'animation et d'encadrement ; en arbitrage, jeune juge... ; en secourisme et sauvetage. Expériences et compétences civiques, citoyennes, défense, protection civile, engagement associatif... Attribution de 30 points maximum	Projet de formation motivé, rubrique « Activités et centres d'intérêt »	Pas d'ordre d'importance, complémentaire des autres critères

Signature :

Virginie LAVAL,
Président de l'établissement Université de Poitiers (Site d'Angoulême)